

LIVRET D'ACCUEIL DU PRODUCTEUR

PHOTOVOLTAÏQUE

COMMENT FAIRE POUR ÉTABLIR UN CONTRAT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS D'ACHAT.

LIVRET D'ACCUEIL DU PRODUCTEUR

PHOTOVOLTAÏQUE

- Dispositions pour renseigner une Demande de contrat d'achat P 3
- Les contrats P 3
- Pièces à rassembler pour l'établissement du contrat d'achat P 4
- Elaboration du contrat d'achat P 5
- Tarif d'achat en métropole P 5
- Formulaire de Demande de Contrat d'achat fourni par EDF/AOA P 6/7
- Vous voulez vendre à EDF de l'électricité d'origine photovoltaïque ? P 8/9
- Instructions pour vous aider à créer une facture P 10/11
- Adresses utiles : P 12

- Annexes : formulaires à remplir

> A lire avec attention

Ce livret est destiné à faciliter vos démarches.

• Il fournit les principales informations nécessaires à un producteur qui souhaite bénéficier d'un contrat en obligation d'achat avec EDF pour sa production livrée sur le réseau public.

Ce livret ne saurait engager la responsabilité d'EDF quant aux obligations du producteur de s'assurer qu'il respecte le cadre législatif applicable à son installation.

Dispositions pour renseigner une Demande de contrat d'achat

1 - Les contrats

Vous devez établir deux contrats :

- d'abord, le **contrat de raccordement au réseau public d'EDF** (à effectuer auprès d'EDF Réseau de Distribution (ERD)).
- ensuite, le **contrat d'achat de l'électricité par EDF** (à effectuer auprès de l'agence d'Obligation d'Achat (OA)).

2 - Les démarches

Si votre installation est située en France Métropolitaine, contactez :

www.edfdistribution.fr

Pour le contrat de raccordement électrique de votre installation photovoltaïque,

EDF D.P.I.

Agence Obligation d'Achat Sud-Est

9, Rue des Cuirassiers BP 3013

69399 LYON cedex 03

Tél : 04 78 71 65 00 - Fax : 04 78 71 43 08

Pour le contrat de vente de votre production d'énergie

Si votre installation est située en Corse et dans les DOM, contactez:

Systèmes Energétiques Insulaires SEI

Tour Franklin 100, Terrasse Boieldieu 92042 PARIS LA DEFENSE cedex

3 - Les pièces à rassembler pour l'établissement de votre dossier de demande de contrat d'achat

A

Demande de contrat d'achat comprenant le rattachement au périmètre d'équilibre

B

Copie du récépissé du permis de construire

C

Certificat d'obligation d'achat

D

Attestation sur l'honneur

Les formulaires pour les documents A, et D sont fournis en annexe

A Une demande de contrat d'achat (voir le formulaire et les instructions ci-joints, page 6).

Elle récapitule les informations décrivant le producteur et l'installation de production. Elle devra être complète et signée.

La date de demande complète est celle du cachet de la poste figurant sur le courrier que vous (le producteur) enverrez à EDF (l'acheteur).

Cette date définit les tarifs qui seront applicables pour le contrat. A partir de la date de la demande, vous avez **3 ans** pour mettre en service l'installation. A défaut, la durée du contrat sera réduite d'autant.

Ce document vous permet aussi de demander **le rattachement de votre installation au périmètre d'équilibre d'EDF.** Il est donc impératif de le signer et de mentionner votre numéro de contrat de raccordement (voir explications page 6/7).

NB : Si un des éléments de la demande venait à être modifié, elle pourra être annulée et un nouveau formulaire sera envoyé.

B Une copie du récépissé du permis de construire (uniquement si un permis de construire est nécessaire).

C Un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat de l'électricité en application du décret du 10/05/2001 qui est délivré par les DRIRE (voir adresses page 12). Ce document précise notamment la puissance maximale installée de l'installation de production et comporte une date de délivrance à partir de laquelle EDF a une obligation d'achat.

D Une attestation sur l'honneur correspondant à votre installation. Deux imprimés sont joints : remplir et nous retourner celui qui correspond à votre installation : intégrée au bâti ou non intégrée au bâti. (ou les deux si installations mixtes)

Livret d'accueil du producteur photovoltaïque. A lire avec attention

4 - Elaboration du contrat d'achat et établissement des factures

- L'installation devra être raccordée au réseau public et le contrat de raccordement, d'accès et d'exploitation (CRAE) signé, **préalablement** à l'établissement du contrat d'achat.
- Pour établir le **contrat d'achat**, il est indispensable d'avoir **tous les éléments ou documents précédents**.
- Les **prix applicables** dans ce contrat sont définis dans l'arrêté du 10 juillet 2006 ; ils sont déterminés par l'année de réception de la demande complète de contrat, indépendamment de la date de rédaction du contrat.
- Les **factures** d'énergies que **vous, producteur**, enverrez à **EDF AOA**, seront payées annuellement à la date anniversaire du contrat sous réserve de la signature préalable du contrat d'achat d'énergie. Un formulaire est proposé en annexe, la page 11 vous explique comment le remplir.

5 - Tarif d'achat en métropole

- Le contrat est conclu pour une durée de **20 ans**.
- 2 options sont possibles : **la vente du surplus** ou **la vente de la totalité de la production**.
- L'énergie **annuelle** achetée par EDF est plafonnée : ce plafond correspond à un fonctionnement annuel de 1500 h à pleine puissance.
- Le tarif d'achat de base à la date du 26 juillet 2006 est de **30 c / kWh** plus **25 c / kWh** si le matériel est intégré au bâti jusqu'au plafond et de 5 c / kWh au-delà.
- Ce tarif **est révisé chaque année** par l'application d'indices mentionnés dans le contrat


Livret d'accueil du producteur photovoltaïque. A lire avec attention

Indiquez ici votre nom et vos coordonnées personnelles ou celles de votre entreprise.

Mentionnez ici la puissance de votre installation. La donnée portée dans cette case doit être strictement identique à la puissance de votre Certificat OA.
Vous ne devez remplir qu'une des deux cases en fonction du type de votre installation, sauf si vous installez des panneaux en intégré et en non intégré

Il s'agit de la puissance maximale que peut produire votre installation. Cette donnée est forcément inférieure à celle mentionnée dans les cases 3 ou 6, ou inférieure à leur somme si votre installation est composée à la fois de panneaux intégrés et non intégrés.

La valeur portée dans ces cases n'est différente de 0 que si vous êtes dans le cas d'une vente en surplus.



DEMANDE DE CONTRAT D'ACHAT D'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR UNE INSTALLATION UTILISANT L'ENERGIE RADIATIVE DU SOLEIL ANNEE 2007

Nom ou raison sociale du producteur :	Représentée par :	Adresse de l'installation de production si différente de l'adresse principale :
Adresse Principale:	Tél. :	Adresse :
Siège social :	Fax :	Code postal : Commune :
Code SIRET	Email :	

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, nous demandons à bénéficier d'un contrat d'achat pour l'installation sus-définie. Dans ce but, et conformément à l'article 2 du même arrêté, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation

Compte tenu de l'année de la transmission de cette demande, soit 2007, et sous réserve de sa transmission à EDF Obligation d'achat avant le 31/12/2007, cachet de la poste faisant foi, le K retenu pour le calcul du prix de base du contrat sera : 1.01753 soit 30,526 ctEuros/ kWh en non intégrés et 55,964 ctEuros/ kWh en intégration au bâti.

1- Nombre de panneaux photovoltaïques en intégration au bâti	3- Puissance crête installée ou puissance électrique maximale installée en intégration au bâti (égale à celle du COA)	kWe
2- Type de panneaux photovoltaïques en intégration au bâti		
4- Nombre de panneaux photovoltaïques non intégré au bâti	6- Puissance crête installée ou puissance électrique maximale installée non intégrée au bâti (égale à celle du COA)	kWe
5- Type de panneaux photovoltaïques non intégré au bâti		
7- Puissance active maximale produite par l'installation et fournie à l'acheteur (valeur max=somme P crête ci-dessus)		kW
8- Puissance active maximale d'autoconsommation (puissance produite et consommée par le producteur pour ses besoins propres) (Nulle si vente en totalité)		kW

L'installation est susceptible de produire en : kWh

Le producteur est susceptible de fournir : kWh

Le producteur est susceptible de consommer pour si vente en totalité) : kWh

Les cas : (préciser la tension) : volts

(lire) mentionnée à l'article R 421-12 du code de l'urbanisme

en service du raccordement au réseau public :

La demande nécessite de faire une nouvelle demande

par la présente signature, j'atteste donner mon accord pour que l'installation susmentionnée soit rattachée au périmètre d'équilibre d'EDF. Conformément aux règles du dispositif de responsable d'équilibre (élaboré par RTE et disponible sur www.rte-france.com), ce rattachement prendra effet à la date de mise en service de l'installation au réseau public, à moins que le producteur désigne un autre responsable d'équilibre par un accord de rattachement, dûment signé, reçu par le gestionnaire du réseau public de distribution au moins 7 jours calendaires avant la date de mise en service de son installation (CRAE).

N° CRAE :

Fait à : Le Producteur (Nom, Signature, Cachet société)

Le :

Mandatement (optionnel - si l'option est retenue les 2 signatures sont obligatoires)

Je soussigné, confie à qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :

- effectuer la demande de contrat d'achat ci-dessus auprès d'EDF,
- et élaborer avec EDF le contrat d'achat qui me sera présenté pour signature.

Fait à : Le : Signature du producteur Signature du Mandaté

Formulaire de Demande de Contrat d'achat fourni par EDF/AOA (en annexe)

Vous voulez vendre à EDF de l'électricité d'origine photovoltaïque

La liste ci-contre est destinée à vous aider à suivre l'avancement de votre dossier de contrat d'achat photovoltaïque :

- en vous assurant que vous avez bien rassemblé les documents nécessaires
- en notant les dates d'envoi et/ou de réception.

Cette liste d'aide vous est personnelle et n'est en aucun cas à transmettre à EDF à quelque moment que ce soit de la procédure.

Tous les éléments cités (N° 1 à 4) sont nécessaires à l'établissement du contrat : ils constituent votre **dossier de demande de contrat d'achat**.

Liste de suivi des démarches

Action

Fait

Date

- | | | |
|---|--|--|
| 1 J'ai demandé mon contrat de raccordement à EDF ERD | | |
| 2 J'ai demandé à la DRIRE et reçu les documents à joindre à ma demande de contrat Certificat d'obligation d'achat (délivré par la DRIRE) | | |
| 3 J'ai rempli la demande de contrat d'achat en provenance d'EDF AOA (Lyon) | | |
| 4 J'ai rédigé et signé l'attestation sur l'honneur nécessaire au contrat. | | |
| 5 J'ai transmis mon dossier de demande de contrat complet à EDF AOA (Lyon) | | |
| 6 Mon raccordement a été mis en service (raccordé au réseau public) par ERD (EDF Réseau de Distribution) et j'en ai noté la date. | | |
| 7 J'ai reçu mon contrat à vérifier et à signer. | | |
| 8 J'ai renvoyé mon contrat signé à EDF AOA (Lyon). | | |
| 9 J'ai reçu mon exemplaire de mon contrat signé des deux parties. | | |
| 10 Chaque année, à la date anniversaire de la date d'effet de mon contrat, j'enverrai ma facture à EDF AOA (Lyon) | | |

*Il est inutile de contacter EDF /AOA ou de lui envoyer des documents au fur et à mesure que vous les obtenez, ils vous seraient retournés aussitôt.
Attendez d'avoir constitué le Dossier de Demande de Contrat d'Achat complet avant de l'envoyer.*

Instructions pour vous a

Pour que l'énergie ainsi fournie vous soit payée, vous devez établ

Identifier votre facture par un numéro unique du type année + N° ordre :
AAAA-XX

Votre nom et vos coordonnées personnelles

Adresse du site de production

Date du relevé d'index le plus récent

Date de relevé du dernier index (année précédente)

Dates identiques au cadre précédent.

Reporter la production nette, le maximum étant le plafond du contrat.

Reporter « P nette-P plafond »

L x Prix de base du contrat

Votre facture doit impérativement comporter tous les éléments mentionnés dans le document ci-dessus. Il est inutile d'envoyer à EDF/AOA des factures incomplètes, elles vous seraient retournées aussitôt et votre paiement serait retardé.

Aider à créer une facture

Imprimer une facture et la transmettre à l'agence AOA pour son règlement

Facture n°		Etablie le	
Contrat d'achat photovoltaïque Période annuelle de facturation		du	au
Coordonnées Producteur Détail adresse Code postal Commune Tél mail		Coordonnées Acheteur EDF EDF Agence Obligation d'achat Sud Est Détail adresse 9 rue des Cuirassiers BP - 3013 Code postal 69399 LYON Cedex 03 Tél 04 78 71 65 00 mail OA-SOLAIRE@edf.fr	
Adresse du site de production (si nécessaire) Détail adresse Code postal Commune		TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317 EDF a opté pour la TVA sur les débits.	
Compteur de production, n° :		Modalités de paiement : Chèque (nom et adresse) : Virement (données R.I.B.) :	
Date nouveau relevé du :	Date ancien relevé du :	Valeur du nouvel index (P1) :	Valeur de l'ancien index (P2) :
		Production (P1-P2) : kW	
Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité), n° :		Valeur du nouvel index (A1) : Valeur de l'ancien index (A2) : Consommation Auxiliaires (A1-A2) : kW	
Date nouveau-relevé-du :		Date ancien-relevé-du :	
Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2)-(A1-A2) :		kW	
Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :		kW	
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond Production livrée en kWh, au-delà du plafond Montant total, hors TVA.		Montant de la facture au prix de Soit un montant de : € au prix de Soit un montant de : €	
Conditions de règlement : Le paiement interviendra, au plus tard, à fin de mois si la facture est expédiée à l'acheteur au plus tard le 10 du mois et, ce délai sera augmenté d'autant de jours que ceux compris entre le 10 du mois et la date d'expédition de la facture.		Signature :	

Date à laquelle vous avez rédigé la facture

Reporter le numéro de votre contrat (se trouve sur la première page du contrat)

Période de facturation.
Du : dernière date de facture (ou date d'effet du contrat si 1^{ère} facture) ;
au : date ci-dessus + 12 mois.

Valeurs des index aux 2 dates ci-contre

Valeurs des index aux 2 dates ; habituellement, valeur nulle.

Reporter le plafond mentionné à l'annexe 5 du contrat
= P crête x 1500 h

Production x prix

5 cts

Obligatoire

Livret d'accueil du producteur photovoltaïque. A lire avec attention

Adresses utiles

EDF ERD EDF/ERD

15 rue des Tuileries BP 60503
37555 Saint Avertin

Les DRIRE

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

ALSACE

1, Rue Pierre Montet 67082 STRASBOURG cédex
Tél : 03 88 25 92 92 - Fax : 03 88 25 92 68
drire-alsace@industrie.gouv.fr

AQUITAINE

42, Rue du Général de Larminat
BP 55 33035 BORDEAUX
Tél : 05 56 00 04 00 - Fax : 05 56 00 04 98
drire-aquitaine@industrie.gouv.fr

AUVERGNE

43, Rue de Wailly
63038 CLERMONT-FERRAND cédex 1
Tél : 04 73 34 91 00 - Fax : 04 73 34 91 39
drire-auvergne@industrie.gouv.fr

BASSE NORMANDIE

Citis – le Pentacle Avenue de Tsukuba
14209 HEROUVILLE ST CLAIR cédex
Tél : 02 31 46 50 00 - Fax : 02 31 94 82 49
drire-basse-normandie@industrie.gouv.fr

BOURGOGNE

15/17, Avenue Jean Bertin BP16610 21066 DIJON
Tél : 03 80 29 40 00 - Fax : 03 80 29 40 93
drire-bourgogne@industrie.gouv.fr

BRETAGNE

9, Rue du Clos Courtel 35043 RENNES cédex
Tél : 02 99 87 43 21 - Fax : 02 99 87 43 03
drire-bretagne@industrie.gouv.fr

CENTRE

16, Rue Charles de Coulomb 45077 ORLEANS cédex 21
Tél : 02 38 41 76 00 - Fax : 02 38 56 43 31
drire-centre@industrie.gouv.fr

CHAMPAGNE - ARDENNE

2, Rue Grenet Tellier 51038 CHALONS-SUR-MARNE
Tél : 03 26 69 33 00 - Fax : 03 26 21 22 37
drire-champagne-ardenne@industrie.gouv.fr

CORSE

Résidence d'Ajaccio – Bât. A Rue Nicolas Péraldi
20090 AJACCIO
Tél : 04 95 23 70 70 - Fax : 04 95 22 26 40
drire-corse@industrie.gouv.fr

FRANCHE - COMTE

21b, Rue Alain Savary
BP 1269 25005 BESANCON cédex
Tél : 03 81 41 65 00 - Fax : 03 81 53 00 81
drire-franche-comte@industrie.gouv.fr

HAUTE NORMANDIE

21, Avenue de la Porte des Champs
76037 ROUEN cédex
Tél : 02 35 52 32 00 - Fax : 02 35 52 32 32
drire-haute-normandie@industrie.gouv.fr

ILE - DE - FRANCE

6/10, Rue Crillon 75194 PARIS cédex 04
Tél : 01 44 59 47 47 - Fax : 01 44 59 47 00
drire-ile-de-france@industrie.gouv.fr

LANGUEDOC - ROUSSILLON

6, Avenue de Clavières 30319 ALES cédex
Tél : 04 66 78 50 00 - Fax : 04 66 78 50 34
drire-languedoc-roussillon@industrie.gouv.fr

LIMOUSIN

15, Place Jourdan 87038 LIMOGES cédex
Tél : 05 55 11 84 00 - Fax : 05 55 32 19 84
drire-limousin@industrie.gouv.fr

LORRAINE

Technopôle Metz 2000 15, Rue Claude Chappe
BP 95038 57071 METZ cédex 3
Tél : 03 87 56 42 00 - Fax : 03 87 76 97 19
drire-lorraine@industrie.gouv.fr

MIDI - PYRENEES

12, Rue Michel Labrousse BP 1345
31107 TOULOUSE cédex 01
Tél : 05 62 14 90 00 - Fax : 05 62 14 90 01
drire-midi-pyrenees@industrie.gouv.fr

NORD - PAS DE CALAIS

941, Rue Charles Bourseul BP 750
59507 DOUAI cédex
Tél : 03 27 71 20 20 - Fax : 03 27 88 37 89
drire-nord-pas-de-calais@industrie.gouv.fr

PAYS DE LA LOIRE

La Chantrerie 2, Rue Alfred Kastler BP 30723
44307 NANTES cédex 03
Tél : 02 51 85 80 00 - Fax : 02 51 85 80 44
drire-pays-de-loire@industrie.gouv.fr

PICARDIE

44, Rue Alexandre Dumas 80094 AMIENS cédex 03
Tél : 03 22 33 66 00 - Fax : 03 22 33 66 22
drire-picardie@industrie.gouv.fr

POITOU - CHARENTES

Maison de l'industrie 1, Rue de la Goélette Grand
Large II 86280 SAINT-BENOIT
Tél : 05 49 38 30 00 - Fax : 05 49 38 30 30
drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

PROVENCE - ALPES - COTES D'AZUR

67/69, Avenue du Prado 13286 MARSEILLE cédex 6
Tél : 04 91 83 63 63 - Fax : 04 91 79 14 19
drire-provence-alpes-cote-d'azur@industrie.gouv.fr

RHONE - ALPES

Pôle Electricité 44, Avenue Marcellin Berthelot
38030 GRENOBLE cédex 02
Tél : 04 76 69 34 34 - Fax : 04 38 49 91 95
drire-rhone-alpes@industrie.gouv.fr

GUYANE - GUADELOUPE - MARTINIQUE

Impasse Buzaré BP 7001 97307 CAYENNE cédex
Tél : 05 94 29 75 30 - Fax 05 94 31 97 77
drire-antilles-guyane@industrie.gouv.fr

LA REUNION

130, Rue Léopold Rambaud
BP 12 97491 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 02 62 92 41 10 - Fax : 02 62 29 37 31
drire-reunion@industrie.gouv.fr

- la D.I.D.E.M.E (Direction de la Demande et des Marchés Energétiques)

DIDEME

TELEDOC 122

Sous Direction du système Electrique

61 bd Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Vous pouvez appeler au N° : 01 44 97 26 68



EDF AOA

EDF - DIRECTION PRODUCTION INGENIERIE

AOA - Agence Obligations d'Achat Sud Est
BP 3013- 69399 LYON CEDEX 03